

- **avoir 17 ans révolus au premier jour de la session**
- **être inscrit sur le site de la DDCSPP (<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>)**

### **PRIX DE LA SESSION**

Le prix de la session générale BAFA qui se déroule au CLIP de Moraypré est de 515 € pour la formule tout compris, 485 € pour la formule sans hébergement ni petit déjeuner. Ce prix comprend les frais de formation, d'hébergement selon la formule, la pension complète selon la formule, la mise à disposition du matériel et l'assurance.

**Réduction de 15 euros** pour les stagiaires adhérents de la ligue de l'enseignement.

Joindre, dans ce cas, obligatoirement à l'inscription, la photocopie de la carte d'adhésion délivrée par les associations affiliées à la ligue de l'enseignement (FJEP, Amicale Laïque, Centres Sociaux, clubs sportifs UFOLEP et associations scolaires USEP).

Pour les mineurs ayant choisi la formule sans hébergement, une décharge de responsabilité sera demandée au responsable légal.

### **REGLEMENT**

**Le solde devra être versé 15 jours avant le début de la session SANS RAPPEL DE LA PART DE LA LIGUE.**

Tout défaut de règlement entraînera l'annulation de l'inscription.

### **CONVOCATION**

Une convocation précisant les aspects pratiques est envoyée 10 jours avant le début de la session aux candidats ayant fourni **un dossier complet et versé la totalité du règlement.**

### **REPORT, DESISTEMENT ou ANNULATION**

Tout report, désistement ou annulation devra se faire **obligatoirement par courrier, cachet de la poste faisant foi.**

La ligue de l'enseignement se réserve le droit de retenir en cas de :

- Report, désistement ou annulation à + de 10 jours : 80 € au titre de frais administratifs,
- Report, désistement ou annulation à - de 10 jours : 160 € au titre de frais d'annulation,
- Non présentation à la session non justifiée : Montant total de la formation. Ce montant sera réduit aux frais d'annulation en cas de présentation d'un certificat médical et dans tous les cas, le stagiaire ne pourra prétendre à effectuer le stage.

En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées seront remboursées. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la ligue.

En cas de départ anticipé du stagiaire ou de renvoi, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **TRANSPORT**

Le transport aller / retour pour se rendre à la session de formation est à la charge du stagiaire.

### **ABSENCES**

Les stagiaires ne sont pas autorisés à s'absenter durant la session de formation, sauf autorisation motivée par courrier. Ils doivent être présents à tous les temps de travail et durant toute la session pour que celle-ci soit validée, soit 8 jours avec 64 heures de formation.

### **RENOI**

En cas de faute grave, ou de comportement contraire au bon déroulement de la session de formation, il sera procédé au renvoi du stagiaire. Si le stagiaire est mineur, ses parents ou tuteurs seront prévenus avant toute décision de renvoi.

### **OBJETS DE VALEUR**

Les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, tablette, ordinateur, MP3 ne sont pas couverts par l'assurance de notre association. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du stage.

**Tout dossier retourné sans l'acompte demandé  
ou sans la prise en charge complétée ne sera pas retenu.**

**La fiche de renseignements intégralement remplie doit être obligatoirement accompagnée de :**

- ✓ un acompte de 160 € ou de la prise en charge remplie, tamponnée et signée,
- ✓ 1 photo à coller sur la fiche de renseignements,
- ✓ 3 timbres au tarif **rapide « lettre prioritaire »** en vigueur,
- ✓ 3 enveloppes de format 110 x 220 sans fenêtre, non timbrées et sans adresse.

# Information relative aux aides financières

## 1. Bourse de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes – fonds CAF

Les bourses ne sont attribuées qu'aux stagiaires relevant du régime général de la sécurité sociale, allocataires ou enfants d'allocataires ressortissants de la Caisse d'allocations Familiales des Ardennes.

Elles sont réservées aux jeunes de moins de 21 ans au jour de l'inscription à la session de formation générale ou d'approfondissement.

Le montant des frais restant à la charge du jeune doit être égal ou supérieur à l'aide accordée par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

La demande de bourse doit être établie sur l'imprimé réglementaire fourni par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

La bourse s'élève à : **180 €** pour la session de formation générale  
**L'imprimé est à réclamer à la CAF des Ardennes - tel : 0820.25.08.10**  
Adresse : 44 place de la gare – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

## 2. Aide du Conseil Départemental des Ardennes

Lors du vote du Budget 2015, les élus ont approuvé l'aide forfaitaire de **100 €** pour le stage de formation générale, aussi, les bénéficiaires pour cette année seront les Ardennais de nationalité française ou en cours d'accession à celle-ci, et non imposables.

SOUS RESERVE DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Le courrier de demande doit être accompagné

- de l'attestation d'inscription au stage,
- de l'avis de non-imposition du jeune ou de ses parents,
- d'un document d'identité,
- et d'un RIB.

Le tout est à transmettre à : Conseil Départemental des Ardennes – Service des aides départementales  
Hôtel du Département – 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

## 3. Comités d'entreprise, Mairies, MSA, ...

Se renseigner auprès des services concernés

## 4. Communauté de communes du Pays Sedanais

Aide de 60 €.

Condition ➡ être employé dans un accueil de Loisirs du Pays Sedanais